PROTECTING IMMIGRANT FAMILIES

PERTE DE PRESTATIONS ? VOICI CE QU'IL FAUT FAIRE

Octobre 2026

Vous avez peut-être reçu un avis mettant fin à certaines prestations pour vous ou les membres de votre famille. Une loi adoptée en 2025 a modifié les critères d'admissibilité à des programmes tels que SNAP, Medicaid, CHIP ainsi que le marché de l'assurance santé, et certains de ces changements entrent en vigueur actuellement. Consultez les informations ci-dessous pour en savoir plus et découvrir comment obtenir de l'aide.

VÉRIFIEZ L'ABSENCE D'ERREURS

- Ces changements sont complexes et les États peuvent commettre des erreurs. Si l'on vous a informé de la fin de vos prestations, vérifiez bien qu'il ne s'agit pas d'une erreur. Vous pouvez vous adresser à une association communautaire locale de confiance pour obtenir de l'aide.
- Si les membres de votre famille ont des statuts d'immigration différents, certains d'entre eux peuvent toujours être admissibles à des programmes tels que SNAP, Medicaid, CHIP ou à une couverture santé. Contactez une association communautaire de confiance pour vous assurer que les membres admissibles de votre famille ne perdent pas leurs prestations par erreur.

DÉCOUVREZ LES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PROGRAMMES D'AIDE SOCIALE

- En raison d'une loi de 2025, seules les personnes bénéficiant de certains statuts d'immigration précis peuvent bénéficier des programmes SNAP, Medicaid, CHIP et des crédits d'impôt pour l'assurance santé :
 - Citoyens américains
 - Résidents permanents légaux (titulaires d'une carte verte) depuis plus de 5 ans
 - Ressortissants cubains ou haïtiens admis sous statut spécial (« Cuban / Haitian Entrant »)
 - Migrants relevant du traité COFA
- Certains titulaires de la carte verte n'ont pas à attendre 5 ans pour être admissibles aux programmes. Consultez le verso de cette page pour plus de détails.
- Ce qui n'a *pas* changé, c'est que toute personne n'appartenant pas à ces catégories et dont les revenus se situent sous un certain seuil peut toujours bénéficier de Medicaid d'urgence en cas de besoin.

DEMANDEZ UN RÉEXAMEN

- Si vous pensez que l'État a fait une erreur, vous n'êtes pas obligé d'accepter la décision. Vous avez le droit de demander un réexamen de votre dossier.
 - Vous devrez peut-être fournir à nouveau un justificatif de votre statut d'immigration, en particulier s'il a changé récemment.
- Vous n'êtes pas seul(e). Contactez une association communautaire de confiance pour obtenir de l'aide dans votre demande de réexamen.
- Obtenez une assistance juridique gratuite auprès de Legal Aid pour contester l'arrêt de vos prestations https://www.lawhelp.org/.

OÙ OBTENIR DE L'AIDE

- Même si vous n'êtes plus admissible aux programmes gouvernementaux, d'autres programmes communautaires peuvent vous aider pour vos soins de santé et votre alimentation. Renseignez-vous auprès d'une organisation locale pour connaître les options disponibles.
- Trouvez des associations locales d'aide alimentaire et médicale :
 - Banques alimentaires : https://foodfinder.us/
 - Centres de santé communautaires : https://findahealthcenter.hrsa.gov/

Les personnes disposant de certains statuts qui obtiennent leur carte verte n'ont pas à attendre 5 ans pour devenir admissibles aux programmes d'aide sociale

- Réfugiés
- Personnes ayant obtenu l'asile
- Titulaires d'un visa U
- Titulaires d'un visa T
- Personnes admises sous statut conditionnel (« Conditional entrants »)
- Personnes bénéficiant d'une suspension d'expulsion / d' éloignement
- Personnes ayant obtenu une admission conditionnelle (« parole ») du Département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS) pour une durée d'au moins un an

Les programmes d'État couvrent davantage de personnes

Certains enfants et femmes enceintes immigrés peuvent toujours s'inscrire à Medicaid ou CHIP dans 39 États ainsi qu'à Washington D.C. Trouvez votre État : https://bit.ly/ICHIAAccess

Profil	Quel programme	Autres statuts admissibles
Enfants immigrés	Medicaid ou CHIP	• Réfugiés • Bénéficiaires de l'asile • DACA (action différée pour les arrivées dans l'enfance) • TPS (statut de protection temporaire) • SIJ (statut d'immigrant spécial pour mineurs) • Visas T et U • Et plus encore selon l'État
Femmes enceintes immigrées	Couverture CHIP pour soins prénatals et post-partum	• Réfugiés • Bénéficiaires de l'asile • DACA (action différée pour les arrivées dans l'enfance) • TPS (statut de protection temporaire) • SIJ (statut d'immigrant spécial pour mineurs) • Visas T et U • Et plus encore selon l'État

Vous vous demandez comment protéger les données de votre famille lors de vos demandes d'aide sociale ? Pour en savoir plus, consultez :

Vous craignez que le recours aux aides publiques ne nuise à votre statut d'immigration ou ne soit considéré comme une « charge pour l'État » (« Public Charge ») ? Pour en savoir plus, consultez :

Medicaid d'urgence : les conditions d'admissibilité à Medicaid d'urgence n'ont pas changé. Toute personne dont les revenus se situent sous un certain seuil est admissible à la couverture d'urgence, quel que soit son statut d'immigration.